

Transparence voilée : L'information publique demeure difficile d'accès en dépit des progrès de la législation sur le droit à l'information

Dépêche No. 771 d'Afrobarometer | Anne Okello, Sophie Sunderland et Joseph Asunka

Résumé

« Contrat GRA-SML : Le Ministère des Finances rejette la requête DAI de Manasseh ». Ce titre d'un article portant sur le refus à des journalistes d'accéder à un contrat conclu entre le fisc et une entreprise privée (Modern Ghana, 2024) est malheureusement trop courant sur le continent, même dans les pays dotés d'une législation sur le droit d'accès à l'information (DAI). Si un nombre croissant d'Etats africains ont adopté des lois relatives au droit d'accès à l'information – la Zambie est devenue le 28^e pays à le faire en décembre (Centre Africain pour la Liberté d'Accès à l'Information, 2024) – d'importantes failles persistent dans la mise en œuvre de ces lois.



Asogwa et Ezema (2017) attribuent les insuffisances de la mise en œuvre de la législation sur le droit d'accès à l'information en Afrique aux « clauses restrictives, au fait que les fonctionnaires et les citoyens méconnaissent les lois, à l'absence de la volonté politique et de mécanismes de contrôle et à l'incapacité des institutions à se conformer aux obligations de la loi sur l'accès à l'information ».

Le droit d'accès des citoyens à l'information publique fait partie du discours politique continental de l'Afrique depuis de nombreuses décennies. L'Article 9(1) de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, adoptée en 1981, stipule que « Toute personne a droit à l'information » (Union Africaine, 1981). En vue de la mise en œuvre de cette disposition, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (2013) a adopté une loi type afin d'encadrer la législation relative à l'accès à l'information et faciliter le travail des législateurs dans les Etats membres. Plus récemment, l'Agenda 2063 (Aspiration 3) de l'Union Africaine (2015) et les Objectifs de Développement Durable (Objectif 16) des Nations Unies (2015) ont intégré des objectifs spécifiques relatifs à l'accès du public à l'information, donnant ainsi aux gouvernements, aux acteurs politiques et aux activistes des repères clairs leur permettant de mesurer les progrès accomplis et donnant de l'élan à la cause du droit du public d'accès à l'information.

La pression en faveur de l'accès du public à l'information aux niveaux continental et mondial est palpable, comme en témoigne en partie la généralisation de la législation DAI. Mais quelle est l'expérience des Africains ordinaires en matière d'accès à l'information publique ? Pensent-ils avoir le droit d'accéder aux informations détenues par les autorités gouvernementales ? Quelle est leur probabilité d'accéder à ces informations sur demande ? Nous nous appuyons sur les plus récentes données des enquêtes Afrobarometer pour explorer ces questions.

A travers les 39 pays sondés en 2021/2023, la majorité des Africains sont favorables à l'accès du public à des informations telles que les budgets des collectivités locales, les appels

d'offres et les contrats des collectivités locales, et même les salaires des fonctionnaires et des enseignants. Cependant, même si la demande d'informations publiques est élevée, peu de citoyens pensent pouvoir obtenir ces informations.

Si les fonctionnaires justifient le maintien du secret de l'information, les données montrent que l'accès à l'information est étroitement lié à la perception de la corruption et à la confiance : Les citoyens sont plus susceptibles de considérer leurs dirigeants élus comme corrompus et moins susceptibles de leur faire confiance dans les pays où l'accès à l'information est considérée difficile.

L'enquête Afrobarometer

Afrobarometer est un réseau panafricain et non-partisan de recherche par sondage qui produit des données fiables sur les expériences et appréciations des Africains, relatives à la démocratie, à la gouvernance et à la qualité de vie. Neuf rounds d'enquêtes ont été réalisés dans un maximum de 42 pays depuis 1999. Les enquêtes du Round 9 (2021/2023) couvrent 39 pays. (Voir le Tableau A.1 en annexe pour la liste des pays et des dates des travaux de terrain.)

Les partenaires nationaux d'Afrobarometer réalisent des entretiens en face à face dans la langue de choix du répondant avec des échantillons représentatifs au niveau national qui produisent des résultats nationaux avec des marges d'erreur de +/-2 à +/-3 points de pourcentage à un taux de confiance de 95%.

Cette analyse repose sur 53.444 entretiens dans 39 pays sondés. Les données sont pondérées de façon à obtenir des échantillons nationaux représentatifs. Pour les moyennes multi-pays, tous les pays sont pondérés à égalité (plutôt que proportionnellement à la taille de la population).

Résultats clés

- En moyenne, à travers 39 pays, la majorité (55%) des Africains rejettent la proposition selon laquelle les informations détenues par les fonctionnaires et les agences publiques seraient exclusivement réservées à l'usage du gouvernement et ne devraient pas être partagées avec le public.
 - La demande populaire d'accès aux informations détenues par les autorités publiques dépasse trois quarts des citoyens au Botswana (79%) et à Madagascar (76%), mais chute à 38% en Mauritanie.
- Plus précisément, huit répondants sur 10 environ estiment que les informations relatives aux budgets des collectivités locales (81%) et aux appels d'offres et contrats du gouvernement local (78%) devraient être accessibles au public. Une majorité plus faible (55%) d'Africains sont favorables à l'accès du public aux informations relatives aux salaires des fonctionnaires locaux et des enseignants.
- Cependant, la plupart des Africains pensent que l'accès à ces informations est limité. Plus de sept répondants sur 10 disent qu'il est peu probable qu'ils obtiennent des informations relatives aux appels d'offres et contrats des collectivités locales (72%) et aux budgets des collectivités locales (71%), et 65% sont du même avis en ce qui concerne les budgets des écoles locales.
 - A deux exceptions près, aucun des pays sondés n'enregistre une proportion majoritaire de personnes pensant pouvoir accéder à l'un ou l'autre de ces types d'information. Les exceptions sont le Niger et le Zimbabwe, où 52% et 51%,

respectivement, pensent que les citoyens pourraient obtenir des informations relatives aux budgets des écoles locales.

- L'accès à l'information est fortement associé à la perception de la corruption et de la confiance : Les citoyens qui estiment qu'il est peu probable qu'ils accèdent aux informations relatives aux collectivités et écoles locales sont plus susceptibles de percevoir une corruption généralisée parmi les fonctionnaires à tous les niveaux, y compris la Présidence. La confiance envers les autorités locales et les parlementaires est beaucoup plus faible dans les pays où les citoyens estiment ne pas pouvoir accéder aux informations relatives à leurs autorités et écoles locales.

La demande pour un accès public à l'information

Le droit de solliciter et obtenir des informations détenues par des autorités ou entités publiques fait partie intégrante d'une gouvernance transparente, responsable et participative. Les Africains croient-ils en leur droit à l'information publique ?

A travers les 39 pays sondés en 2021/2023, la majorité (55%) des répondants rejettent l'idée que les informations détenues par les autorités publiques ne sont destinées qu'aux responsables gouvernementaux (Figure 1). Quelques quatre répondants sur 10 (38%) sont favorables à l'idée de limiter l'accès à ces informations, tandis que 7% n'ont pas d'opinion.

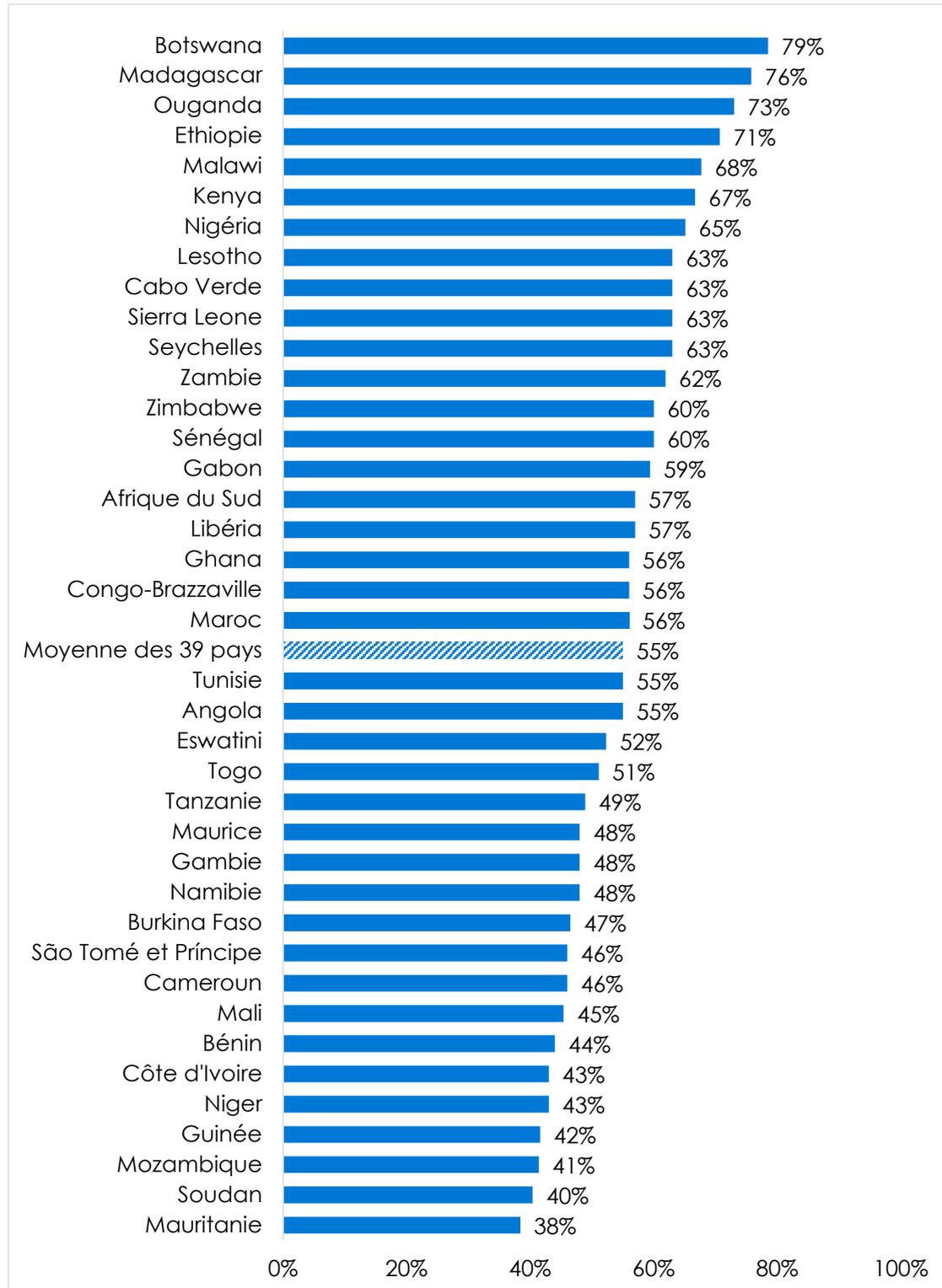
A travers 24 des 39 pays sondés, la majorité des Africains sont favorables à l'accès à l'information. La demande pour l'information publique est particulièrement élevée au Botswana (79%), à Madagascar (76%), en Ouganda (73%) et en Ethiopie (71%). En revanche, seuls quatre répondants sur 10 en Mauritanie (38%), au Soudan (40%), au Mozambique (41%) et en Guinée (42%) s'opposent à l'idée que les informations détenues par les fonctionnaires soient réservées à l'usage exclusif du gouvernement.

Le soutien populaire à l'accès à l'information publique diffère peu avec les caractéristiques démographiques des répondants, à l'exception du niveau d'instruction. Les répondants ayant fait des études post-secondaires sont nettement plus susceptibles d'exprimer leur soutien à l'accès à l'information publique (59%) que ceux qui n'ont pas fait d'études (48%). Les citoyens sont également un peu plus susceptibles de demander un accès à l'information publique (57%) que les ruraux (54%) (Figure 2).

Toujours sur le plan de la demande, nous avons demandé aux répondants si les citoyens ordinaires et les médias devraient avoir le droit d'obtenir trois informations clés : les budgets des communes, les appels d'offres et contrats financés par le gouvernement, et les salaires des fonctionnaires et enseignants. Une grande majorité des Africains se disent favorable à l'accès aux budgets des communes (81%) et aux appels d'offres/contrats de la localité (78%), tandis qu'une majorité plus faible (55%) de répondants demandent l'accès aux informations relatives aux salaires des fonctionnaires et des enseignants (Figure 3).

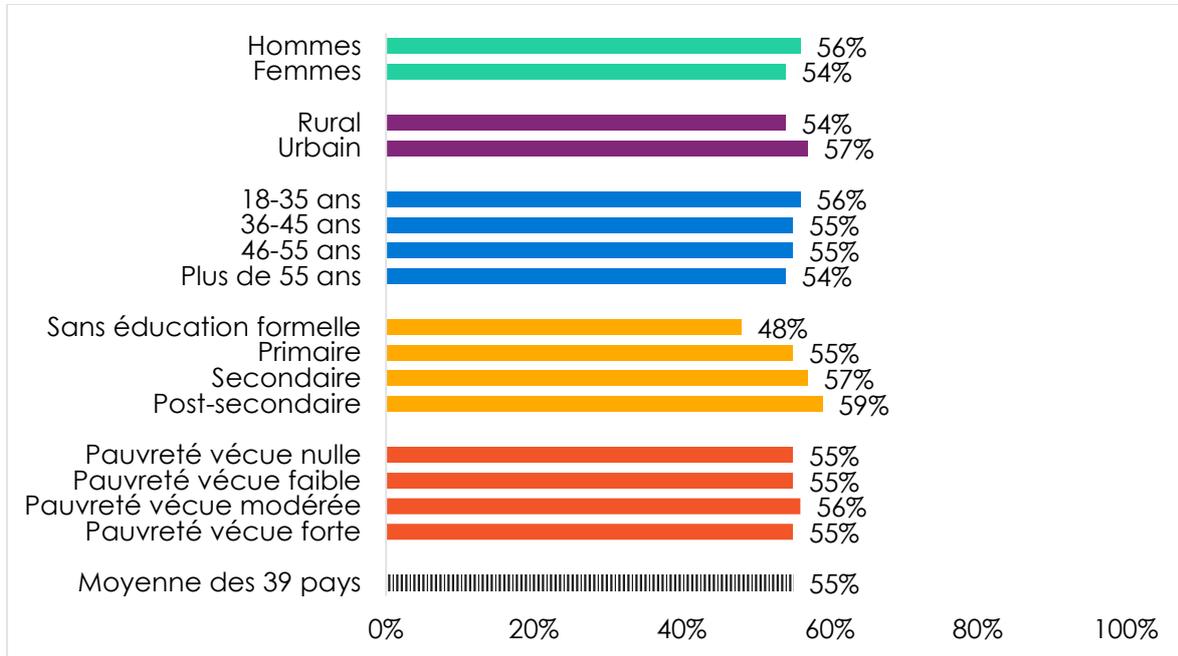
Dans les 33 pays dont nous disposons de données comparables tirées des enquêtes de 2016/2018 et de 2021/2023, la proportion des citoyens favorables à l'accès à l'information publique est restée à peu près la même en moyenne (Figure 4). Toutefois, on observe des évolutions notables d'un pays à l'autre au cours de cette période. Seize pays enregistrent des hausses significatives (d'au moins 3 points de pourcentage) de la demande populaire pour l'accès à l'information publique, en tête desquels Madagascar (+17 points de pourcentage) et le Botswana (+15 points). D'autre part, la demande d'accès à l'information publique a décliné de manière significative dans 12 pays, le Libéria et la Tanzanie (-22 points de pourcentage chacun), la Gambie (-19 points) et l'Eswatini (-17 points) enregistrant les plus fortes baisses.

Figure 1 : Soutien à l'accès aux informations publiques | 39 pays | 2021/2023



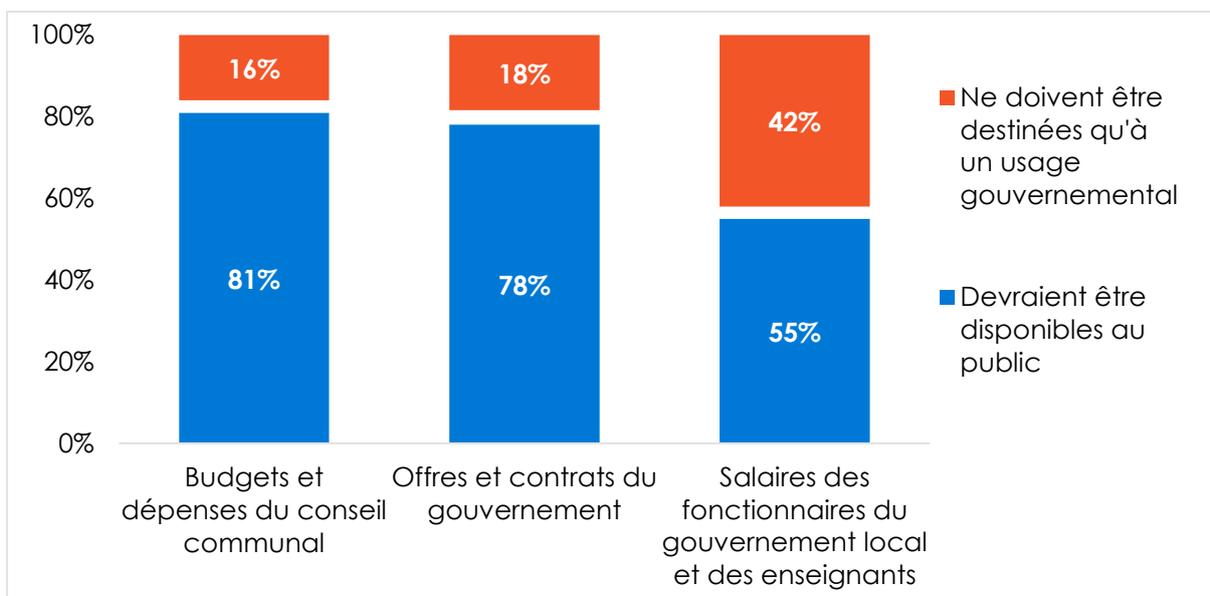
Question posée aux répondants : Pour l'affirmation suivante, veuillez me dire si vous êtes d'accord ou non : Les informations détenues par les autorités publiques sont à l'usage exclusif des agents du gouvernement. Elles ne devraient pas se retrouver dans le domaine public ?
 (% qui sont « en désaccord » ou « tout à fait en désaccord »)

Figure 2 : Soutien à l'accès aux informations publiques | par groupe démographique | 39 pays | 2021/2023



Question posée aux répondants : Pour l'affirmation suivante, veuillez me dire si vous êtes d'accord ou non : Les informations détenues par les autorités publiques sont à l'usage exclusif des agents du gouvernement. Elles ne devraient pas se retrouver dans le domaine public ? (% qui sont « en désaccord » ou « tout à fait en désaccord »)

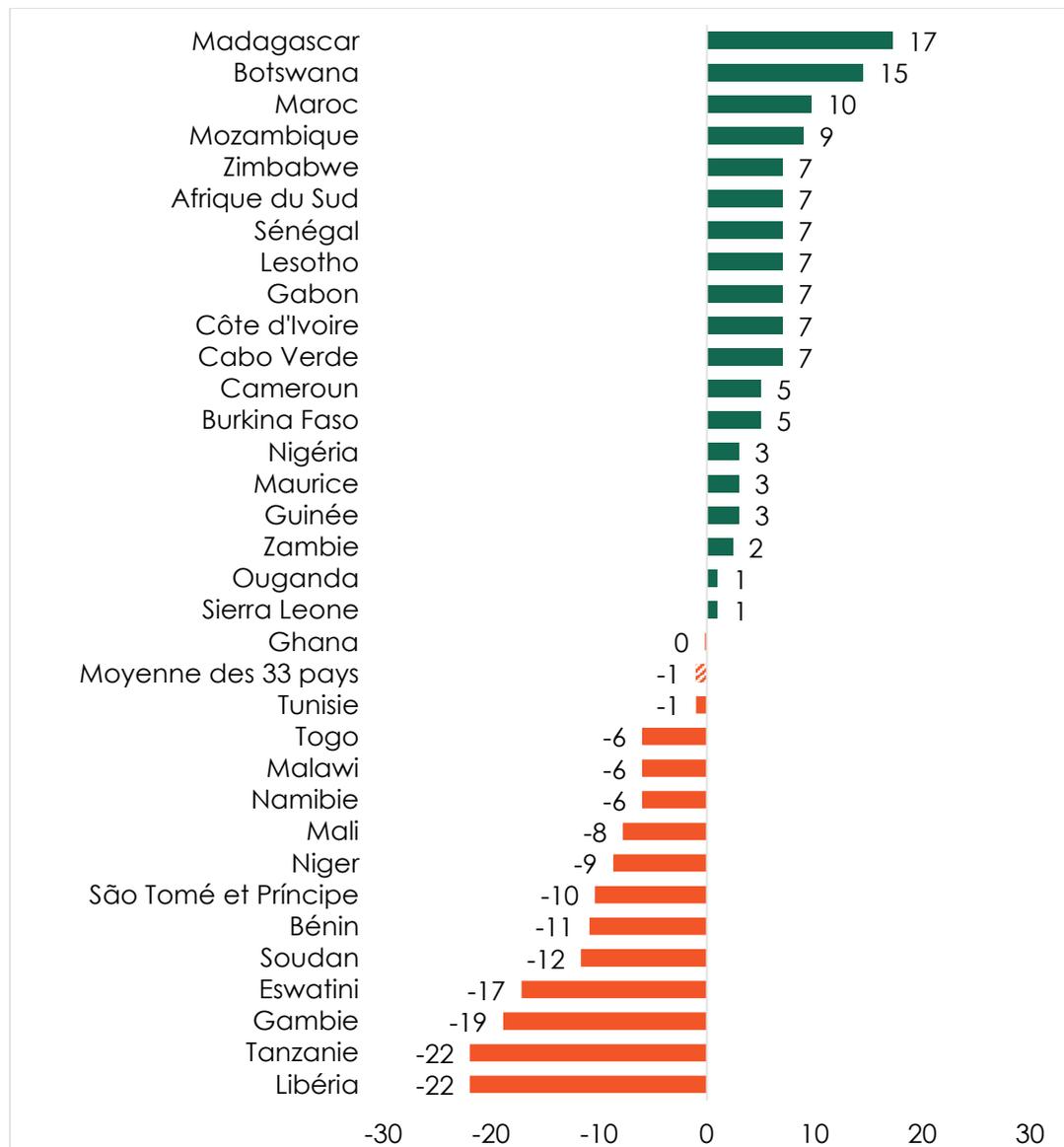
Figure 3 : Demande d'information publique | 39 pays* | 2021/2023



Questions posées aux répondants : Pour chacun des éléments suivants, veuillez me dire si les citoyens ordinaires et les médias d'information devraient avoir le droit d'obtenir ces informations du gouvernement, ou si le gouvernement devrait être autorisé à garder les informations hors de portée du public ?

* Les questions sur les budgets et les salaires des collectivités locales n'ont pas été posées aux Seychelles.

Figure 4 : Changements dans le soutien à l'accès à l'information publique
 | 33 pays | 2016-2023



La figure montre l'évolution, en points de pourcentage, entre 2016/2018 et 2021/2023 de la proportion de personnes interrogées qui sont « en désaccord » ou « tout à fait en désaccord » avec l'affirmation suivante : Les informations détenues par les autorités publiques sont uniquement destinées à être utilisées par les représentants du gouvernement ; il ne devrait pas être nécessaire de le partager avec le public.

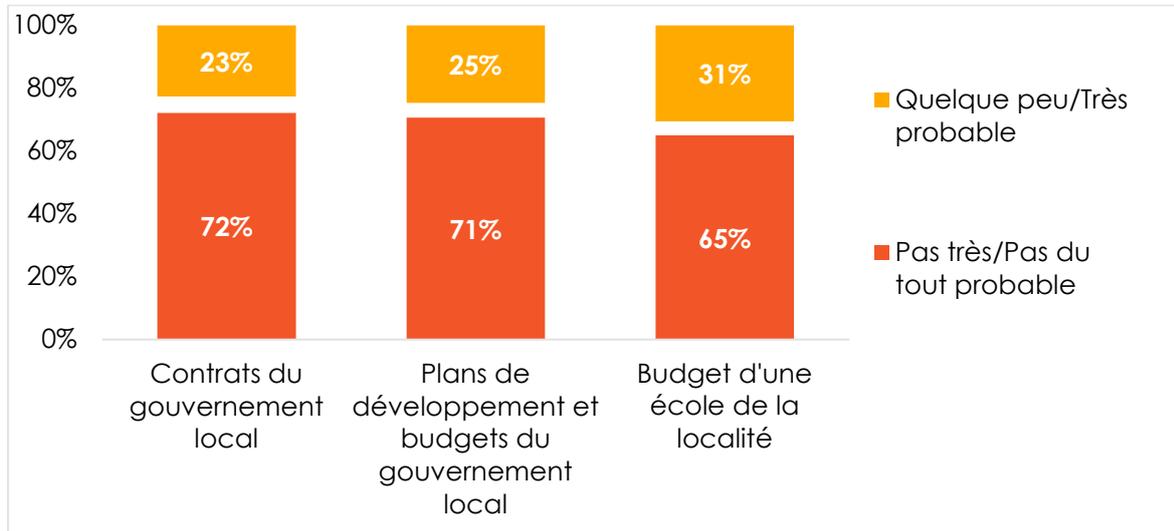
Offre de l'accès public à l'information

La demande d'accès à l'information publique est très répandue sur le continent et s'accroît dans certains pays. Mais les Africains ordinaires pensent-ils pouvoir accéder aux informations détenues par les autorités publiques ? Les données de l'enquête réalisée dans 39 pays en 2021/2023 suggèrent que ce n'est pas le cas.

La grande majorité des Africains déclarent qu'il n'est « pas très probable » ou « pas du tout probable » qu'ils accèdent aux informations relatives aux contrats du gouvernement local

(72%), aux plans et budgets de développement du gouvernement local (71%) et aux budgets des écoles locales (65%) (Figure 5).

Figure 5 : Accès aux informations détenues par les autorités publiques | 39 pays
 | 2021/2023



Questions posées aux répondants : Quelle est la probabilité que vous obteniez les informations suivantes du gouvernement ou d'autres institutions publiques, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu pour vous prononcer :

Si vous avez contacté l'école de la localité pour vous enquêter du budget de l'école et de l'usage qui a été fait des fonds ?

Si vous avez contacté la municipalité ou mairie pour vous enquêter des plans de développement et budget local ?

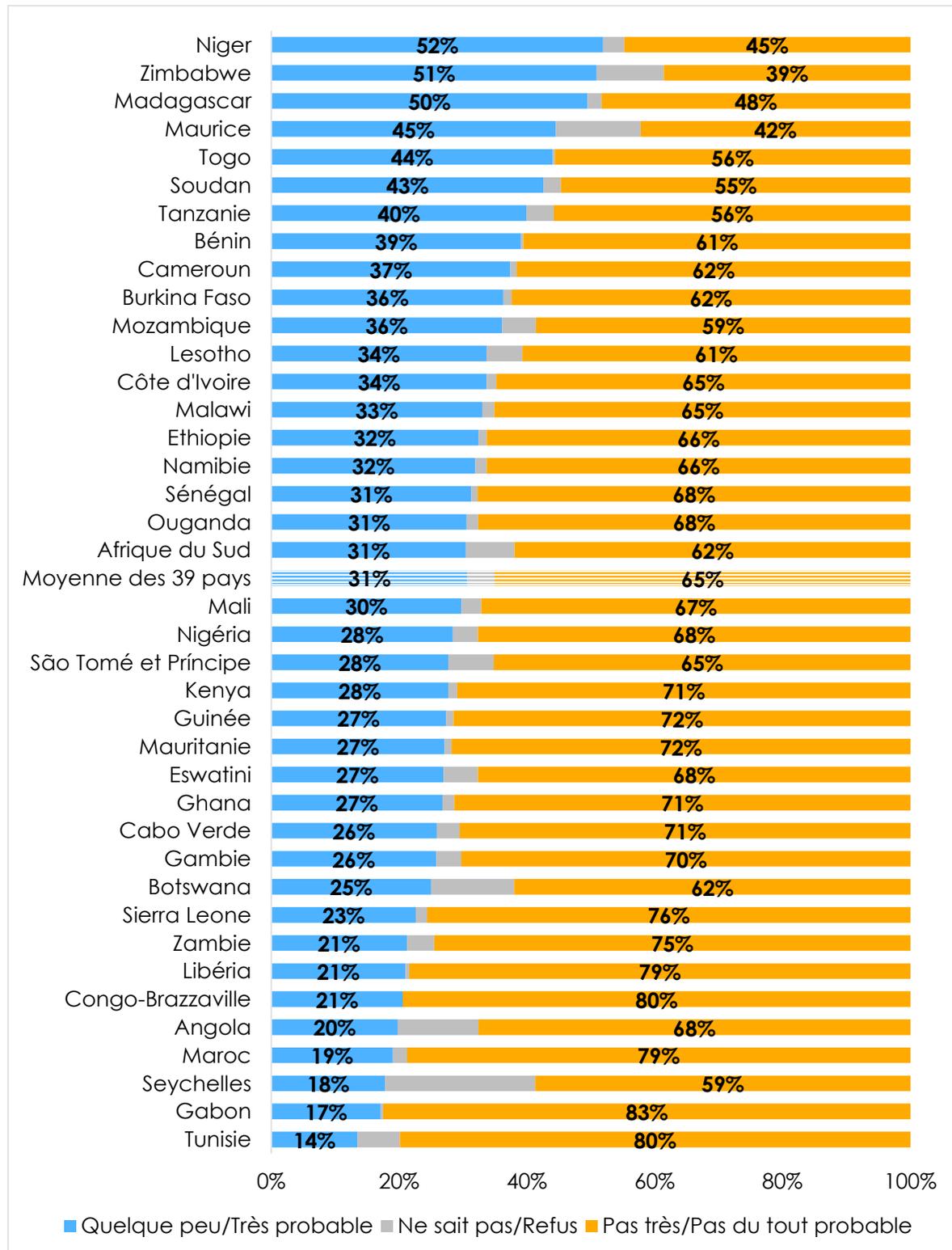
Si vous avez contacté votre municipalité ou mairie pour demander à voir un contrat ou un achat financé par le gouvernement ?

Seuls deux pays enregistrent une majorité de répondants qui pensent pouvoir accéder à des informations relatives au budget de leur école locale : le Niger (52%) et le Zimbabwe (51%). Moins d'un citoyen sur cinq ont cette conviction en Tunisie (14%), au Gabon (17%), aux Seychelles (18%) et au Maroc (19%) (Figure 6).

La perception de l'accès du public à l'information relative aux plans de développement et aux budgets des collectivités locales est encore plus faible. Une grande majorité des répondants à travers tous les pays sondés estiment qu'il est peu probable que les citoyens puissent accéder à ces informations, dont une majorité écrasante au Congo-Brazzaville (87%), en Sierra Leone (85%), au Gabon (85%), au Maroc (81%) et au Libéria (80%) (Figure 7).

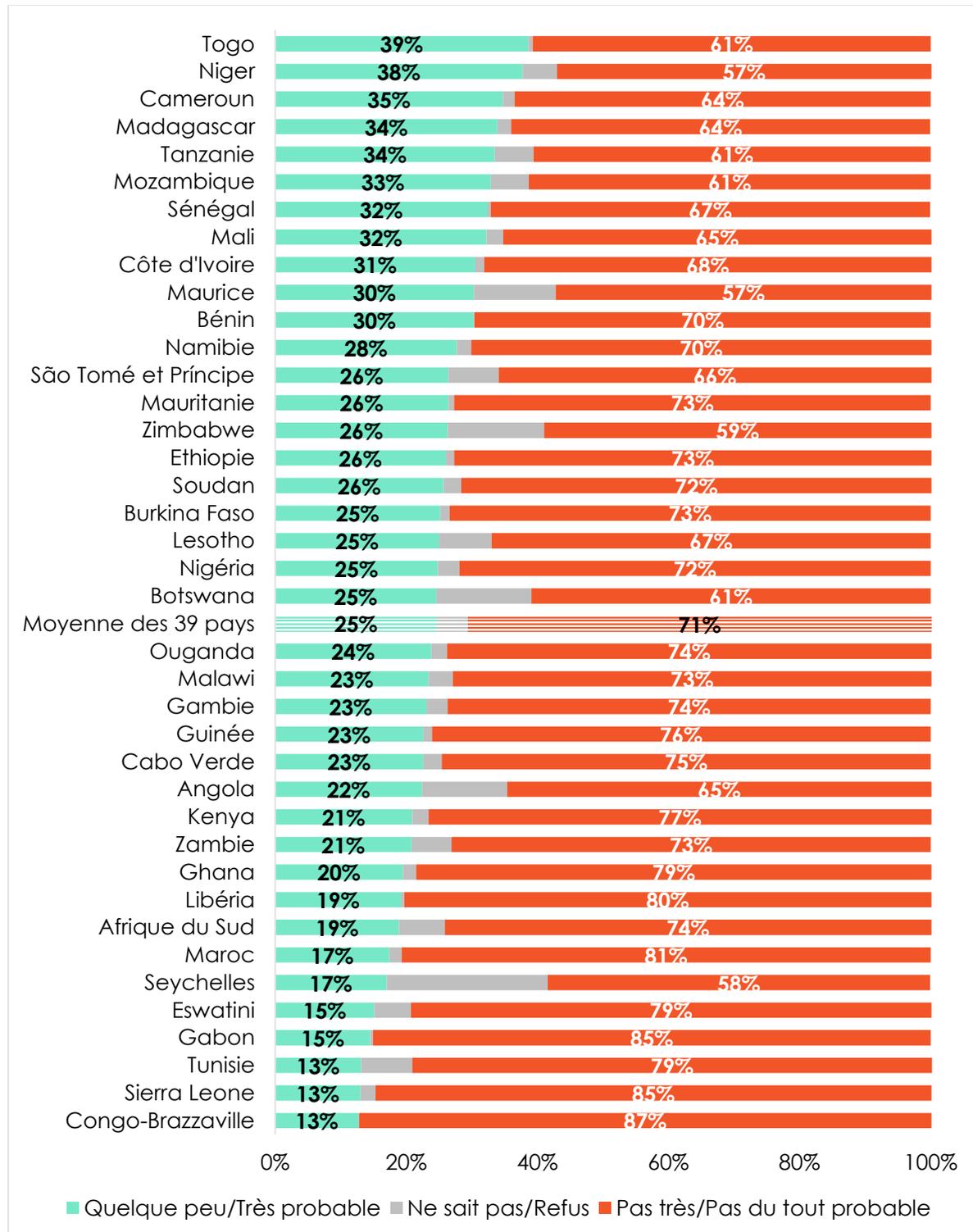
Par ailleurs, l'accès perçu à l'information sur les marchés publics est extrêmement faible sur l'ensemble du continent. La majorité des répondants dans tous les pays sondés déclarent qu'il est peu probable qu'ils aient accès aux contrats des collectivités locales. Même en Tunisie, en Sierra Leone, au Maroc, au Ghana et au Libéria, qui, en tant que membres du Partenariat Mondial pour une Gouvernance Transparente, se sont volontairement engagés à assurer une gouvernance transparente et responsable, plus de huit citoyens sur 10 ne pensent pas pouvoir accéder à des informations relatives aux marchés publics locaux (Figure 8).

Figure 6 : Accès au budget de l'école de la localité | 39 pays | 2021/2023



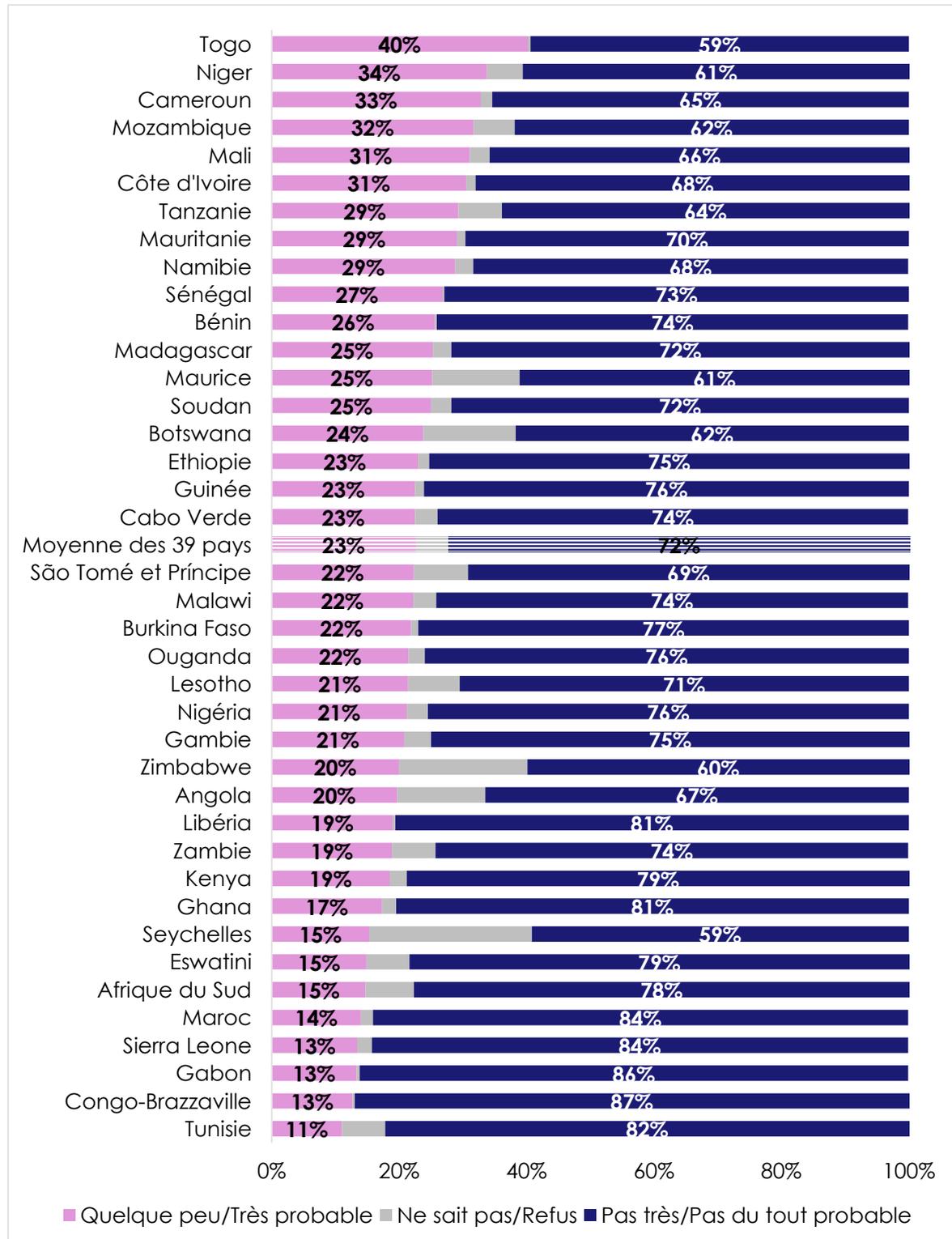
Question posée aux répondants : Quelle est la probabilité que vous obteniez l'information suivante du gouvernement ou d'autres institutions publiques, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu pour vous prononcer : Si vous avez contacté l'école de la localité pour vous enquérir du budget de l'école et de l'usage qui a été fait des fonds ?

Figure 7 : Accès aux budgets et plans de développement de la localité | 39 pays
 | 2021/2023



Question posée aux répondants : Quelle est la probabilité que vous obteniez l'information suivante du gouvernement ou d'autres institutions publiques, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu pour vous prononcer : Si vous avez contacté la municipalité ou mairie pour vous enquêter des plans de développement et budget local ?

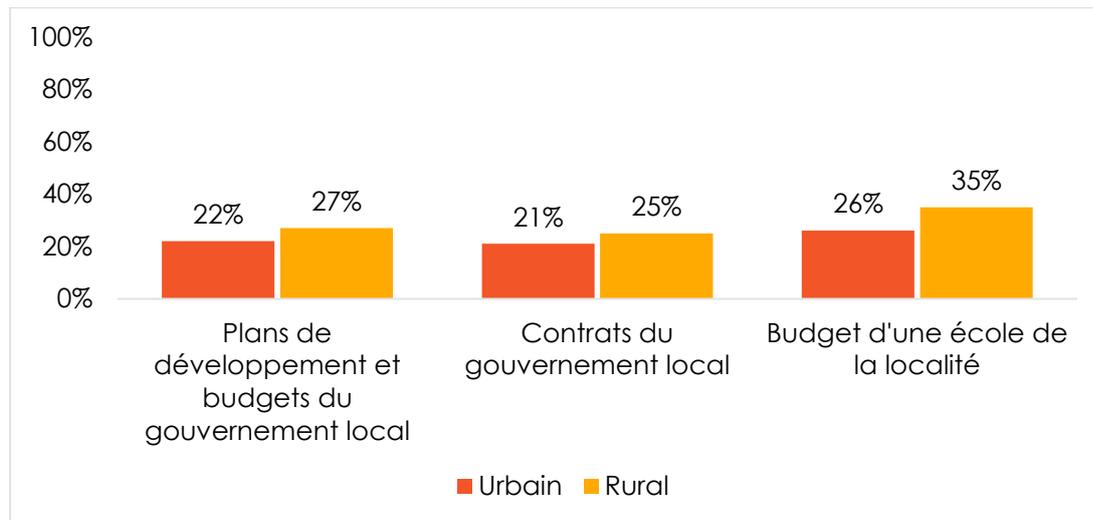
Figure 8 : Accès aux contrats du gouvernement local | 39 pays | 2021/2023



Question posée aux répondants : Quelle est la probabilité que vous obteniez l'information suivante du gouvernement ou d'autres institutions publiques, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu pour vous prononcer : Si vous avez contacté votre municipalité ou mairie pour demander à voir un contrat ou un achat financé par le gouvernement ?

La perception de l'accessibilité des informations publiques varie remarquablement peu en fonction des caractéristiques démographiques des répondants. En moyenne, à travers 39 pays, les résidents ruraux sont légèrement plus susceptibles que leurs concitoyens urbains de penser qu'ils pourraient avoir accès à des informations relatives au plan et au budget de développement local (27% contre 22%), aux marchés publics locaux (25% contre 21%) et au budget des écoles (35% contre 26%) (Figure 9). Mais d'autres disparités sont plus modestes ou inexistantes, ce qui suggère que, quels que soient le sexe, l'âge, le niveau d'instruction ou le statut économique des citoyens, ils reçoivent en grande partie le même message, à savoir que les informations détenues par les autorités publiques ne leur sont pas accessibles.

Figure 9 : Accès aux informations détenues par les autorités publiques | par milieu de résidence urbain-rural | 39 pays | 2021/2023



Questions posées aux répondants : Quelle est la probabilité que vous obteniez les informations suivantes du gouvernement ou d'autres institutions publiques, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu pour vous prononcer :

Si vous avez contacté l'école de la localité pour vous enquêter du budget de l'école et de l'usage qui a été fait des fonds ?

Si vous avez contacté la municipalité ou mairie pour vous enquêter des plans de développement et budget local ?

Si vous avez contacté votre municipalité ou mairie pour demander à voir un contrat ou un achat financé par le gouvernement ?

Corrélation avec la confiance du public et la perception de corruption

Les gouvernements consacrent une part importante de leur budget national à la conclusion de contrats de fourniture de biens et services publics aux citoyens avec des entreprises privées. Si les informations relatives aux allocations budgétaires et aux contrats sont inaccessibles au public, cela ne peut que susciter des soupçons de la part des citoyens. Les données Afrobarometer montrent que l'opacité des informations publiques relatives aux budgets et aux contrats gouvernementaux, en particulier au niveau local, est étroitement liée à la perception qu'ont les citoyens de la corruption des fonctionnaires à tous les niveaux de pouvoir (Tableau 1). Dans les pays où l'accès aux informations relatives aux programmes et aux budgets des collectivités locales est considéré restreint, les citoyens sont plus susceptibles de considérer les conseillers municipaux, les parlementaires, le président et les fonctionnaires de la Présidence corrompus. De même, la perception d'un manque d'accès aux contrats des collectivités locales et aux budgets des écoles est liée à une perception accrue de la corruption chez ces autorités.

Tableau 1 : Accès à l'information et corruption perçue | 39 pays | 2021/2023

	Forte corruption (la plupart/tous)		
	Conseillers communaux	Députés	Président et officiels de la Présidence
Accès aux plans et budgets du gouvernement local pas très/pas du tout probable	.527**	.553**	.437**
Accès aux contrats du gouvernement local pas très/pas du tout probable	.494**	.550**	.439**
Accès aux budgets de l'école pas très/pas du tout probable	.472**	.435**	.342*

Question posée aux répondants : Selon vous, combien des personnes suivantes sont impliquées dans des affaires de corruption, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler pour vous prononcer ? (% qui disent « la plupart d'entre eux » ou « tous ») * La corrélation est significative au niveau 0,05 (bilatéral). ** La corrélation est significative au niveau 0,01 (bilatéral).

Note : Les données ne sont pas disponibles sur la corruption perçue parmi les parlementaires au Burkina Faso, en Guinée, au Soudan et en Tunisie, ni sur la corruption perçue parmi les conseillers gouvernementaux locaux en Angola et aux Seychelles.

Les administrations locales et le Parlement souffrent également d'un déficit de confiance lorsque les citoyens ont l'impression de ne pas pouvoir accéder aux informations relatives aux administrations locales et aux écoles, même si la corrélation avec la confiance vis-à-vis du président n'est pas statistiquement significative (Tableau 2).

Tableau 2 : Accès à l'information et confiance | 39 pays | 2021/2023

	Partiellement/Beaucoup confiance		
	Conseillers communaux	Parlement	Président
Accès aux plans et budgets du gouvernement local pas très/pas du tout probable	-.584**	-.418*	-0.224
Accès aux contrats du gouvernement local pas très/pas du tout probable	-.551**	-.476**	-0.258
Accès aux budgets de l'école pas très/pas du tout probable	-.520**	-.395*	-0.111

Question posée aux répondants : A quel point faites-vous confiance à chacune des institutions suivantes, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler pour vous prononcer ? (% qui disent « partiellement confiance » ou « beaucoup confiance ») * La corrélation est significative au niveau 0,05 (bilatéral). ** La corrélation est significative au niveau 0,01 (bilatéral).

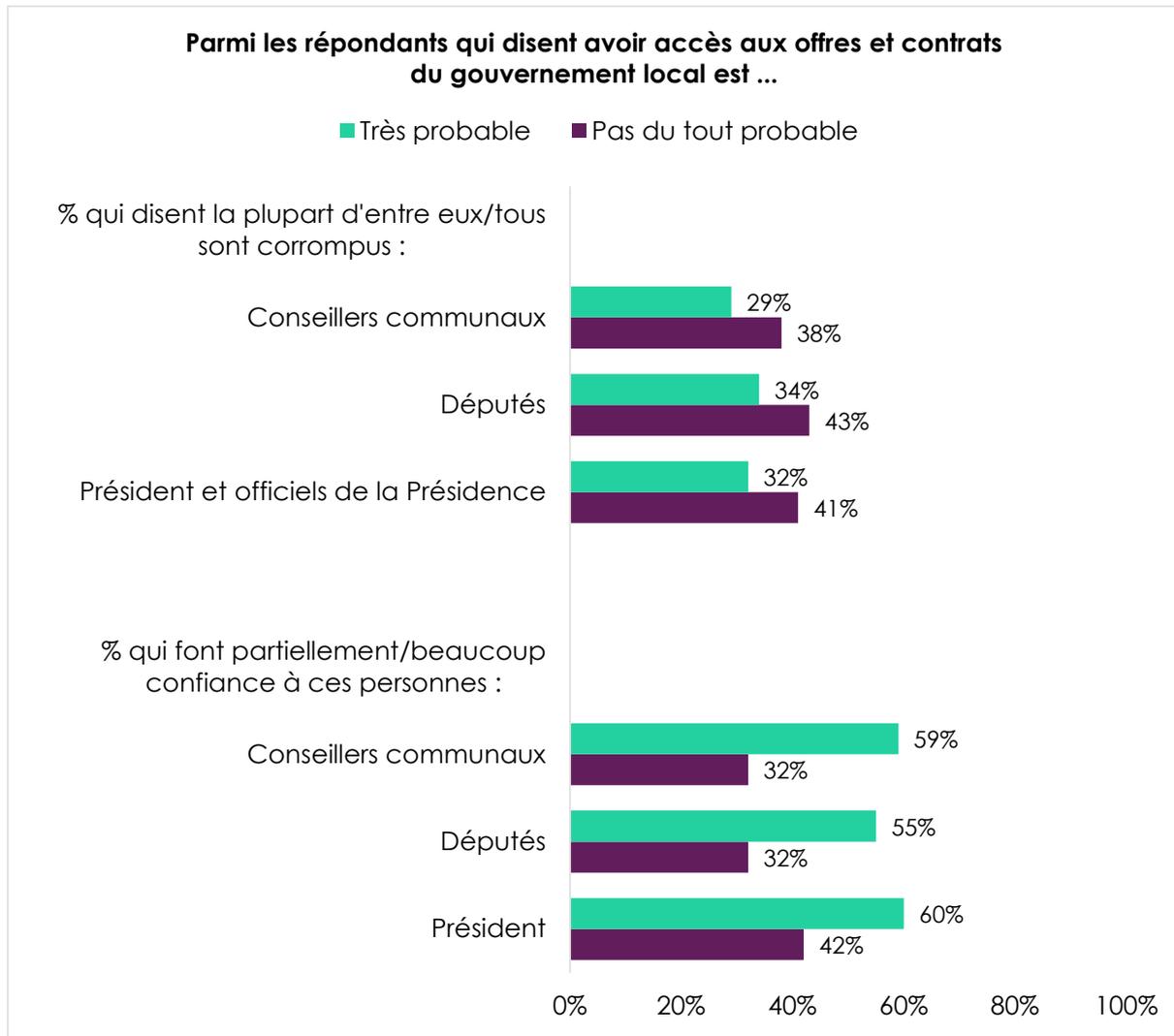
Note : Les données ne sont pas disponibles sur la confiance dans le Parlement au Burkina Faso, en Guinée, au Soudan et en Tunisie, ni sur la confiance dans les conseils gouvernementaux locaux en Angola et aux Seychelles.

La Figure 10 illustre la corrélation entre l'accès à l'information relative aux marchés publics locaux et la perception vis-à-vis des autorités gouvernementales à tous les niveaux. En moyenne, à travers 39 pays, les conseillers municipaux, les parlementaires et les fonctionnaires de la Présidence sont plus souvent considérés corrompus – de 9 points de

pourcentage – par les répondants qui déclarent qu'il n'est « pas du tout probable » d'avoir accès à ces informations que par ceux qui estiment qu'un tel accès est « très probable ».

Et la confiance vis-à-vis de ces fonctionnaires chute de 18 à 27 points de pourcentage entre le groupe « accès très probable » et le groupe « accès pas du tout probable ».

Figure 10 : Accès à l'information et perceptions des représentants du gouvernement
 | 39 pays | 2021/2023



Questions posées aux répondants :

Quelle est la probabilité que vous obteniez l'information suivante du gouvernement ou d'autres institutions publiques, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu pour vous prononcer ?

Selon vous, combien des personnes suivantes sont impliquées dans des affaires de corruption, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler pour vous prononcer ?

A quel point faites-vous confiance à chacune des institutions suivantes, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler pour vous prononcer ?

Bien que ces corrélations ne prouvent pas que la perception d'un manque de transparence soit à l'origine du défaut de confiance et d'une plus grande perception de la corruption des élus, il est envisageable de considérer, et d'explorer dans des recherches ultérieures, le rôle que la dissimulation d'informations publiques pourrait jouer dans le jugement que les citoyens portent sur leur gouvernement.

Il est particulièrement intéressant de constater que les actions ou l'inaction des autorités locales, qui sont les plus étroitement liées aux citoyens, sont corrélées avec l'opinion du public sur l'ensemble du gouvernement. Si les autorités nationales – telles que les parlementaires et les fonctionnaires de la Présidence – peuvent se demander pourquoi les citoyens les considèrent corrompues, ces résultats suggèrent une partie de la réponse : Les actions des autorités publiques locales, en l'occurrence la dissimulation d'informations publiques aux citoyens, pourraient avoir une incidence sur l'opinion des citoyens à l'égard des autorités publiques à tous les niveaux.

Conclusion

La transparence et la redevabilité sont des principes fondamentaux d'une bonne démocratie. Les citoyens, qui sont les piliers d'une société démocratique, ont le droit d'accéder aux informations détenues par les autorités publiques. Ce droit est garanti par des instruments régionaux et internationaux tels que la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Article 9) et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (Article 19) (Nations Unies, 1948). Les données de l'enquête Afrobarometer révèlent que la majorité des citoyens africains souhaitent exercer ce droit : Ils veulent que les informations détenues par les autorités publiques leur soient accessibles, y compris les informations relatives aux budgets des collectivités locales, aux contrats et aux plans de dépenses connexes, ainsi qu'aux salaires et avantages des autorités publiques. Malheureusement, la grande majorité des citoyens affirment qu'il est peu probable qu'ils parviennent à accéder à ces informations s'ils essayent de les obtenir.

Alors que la pression mondiale et continentale en faveur de la transparence de la gouvernance s'est renforcée au fil des ans, se traduisant par un nombre croissant de lois en faveur du droit à l'information en Afrique, l'accès à l'information publique demeure limité pour la plupart des citoyens. Les résultats de l'enquête suggèrent que les partisans d'une gouvernance transparente et redevable devraient explorer de nouvelles stratégies pour faire avancer la cause du droit d'accès à l'information.

Faites votre propre analyse des données Afrobarometer - quels que soient la question, le pays et le round d'enquête. C'est facile et gratuit sur www.afrobarometer.org.online-data-analysis.

Références

- Asogwa, B. E., & Ezema, I. J. (2017). Freedom of access to government information in Africa: Trends, status and challenges. *Research Management Journal*, 27(3), 318-338.
- Centre Africain pour la Liberté d'Accès à l'Information. (2021). Assessment of the implementation of SDG indicator 16.10.02 on access to information in four African countries: A synthesis report.
- Centre Africain pour la Liberté d'Accès à l'Information. (2024). FOI laws.
- Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. (2013). Model law on access to information in Africa.
- Modern Ghana. (2024). GRA-SML contract: Finance ministry denies Manasseh's RTI request. 11 janvier.
- Nations Unies. (1948). Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Nations Unies. (2015). Goal 16: Promote just, peaceful and inclusive societies.
- Open Government Partnership. (2024). Members.
- Union Africaine. (1981). Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.
- Union Africaine. (2015). Agenda 2063: Article 9.

Annexe

Tableau A.1 : Dates des travaux de terrain d'Afrobarometer au titre du Round 9 et des rounds précédents

Pays	Travaux de terrain du Round 9	Rounds d'enquêtes précédents
Afrique du Sud	Nov.-déc. 2022	2000, 2002, 2006, 2008, 2011, 2015, 2018, 2021
Angola	Fév.-mars 2022	2019
Bénin	Janv. 2022	2005, 2008, 2011, 2014, 2017, 2020
Botswana	Juin-juillet 2022	1999, 2003, 2005, 2008, 2012, 2014, 2017, 2019
Burkina Faso	Sept.-oct. 2022	2008, 2012, 2015, 2017, 2019
Cabo Verde	Juillet-août 2022	2002, 2005, 2008, 2011, 2014, 2017, 2019
Cameroun	Mars 2022	2013, 2015, 2018, 2021
Congo-Brazzaville	Juin-juillet 2023	NA
Côte d'Ivoire	Nov.-déc. 2021	2013, 2014, 2017, 2019
Eswatini	Oct.-nov. 2022	2013, 2015, 2018, 2021
Ethiopie	Mai-juin 2023	2013, 2020
Gabon	Nov.-déc. 2021	2015, 2017, 2020
Gambie	Août-sept. 2022	2018, 2021
Ghana	Avril 2022	1999, 2002, 2005, 2008, 2012, 2014, 2017, 2019
Guinée	Août 2022	2013, 2015, 2017, 2019
Kenya	Nov.-déc. 2021	2003, 2005, 2008, 2011, 2014, 2016, 2019
Lesotho	Fév.-mars 2022	2000, 2003, 2005, 2008, 2012, 2014, 2017, 2020
Libéria	Août-sept. 2022	2008, 2012, 2015, 2018, 2020
Madagascar	Avril-mai 2022	2005, 2008, 2013, 2015, 2018
Malawi	Fév. 2022	1999, 2003, 2005, 2008, 2012, 2014, 2017, 2019
Mali	Juillet 2022	2001, 2002, 2005, 2008, 2013, 2014, 2017, 2020
Maroc	Août-sept. 2022	2013, 2015, 2018, 2020
Maurice	Mars 2022	2012, 2014, 2017, 2020
Mauritanie	Nov. 2022	NA
Mozambique	Oct.-nov. 2022	2002, 2005, 2008, 2012, 2015, 2018, 2021
Namibie	Oct.-nov. 2021	1999, 2003, 2006, 2008, 2012, 2014, 2017, 2019
Niger	Juin 2022	2013, 2015, 2018, 2020
Nigéria	Mars 2022	2000, 2003, 2005, 2008, 2013, 2015, 2017, 2020
Ouganda	Janv. 2022	2000, 2002, 2005, 2008, 2012, 2015, 2017, 2019
São Tomé et Príncipe	Déc. 2022	2015, 2018
Sénégal	Mai-juin 2022	2002, 2005, 2008, 2013, 2014, 2017, 2021
Seychelles	Déc. 2022	NA
Sierra Leone	Juin-juillet 2022	2012, 2015, 2018, 2020
Soudan	Nov.-déc. 2022	2013, 2015, 2018, 2021
Tanzanie	Sept.-oct. 2022	2001, 2003, 2005, 2008, 2012, 2014, 2017, 2021
Togo	Mars 2022	2012, 2014, 2017, 2021
Tunisie	Fév. Mars 2022	2013, 2015, 2018, 2020
Zambie	Août-sept. 2022	1999, 2003, 2005, 2009, 2013, 2014, 2017, 2020
Zimbabwe	Mars-avril 2022	1999, 2004, 2005, 2009, 2012, 2014, 2017, 2021

Anne Okello est la manager adjointe des enquêtes Afrobarometer pour l'Afrique de l'Est, basée à l'Institute for Development Studies de l'University of Nairobi. Email: aokello@afrobarometer.org.

Sophie Sunderland est doctorante au département des sciences politiques de la Michigan State University. Email: ssunderland@afrobarometer.org.

Joseph Asunka est le président directeur général d'Afrobarometer. Email: asunka@afrobarometer.org.

Afrobarometer, une organisation à but non-lucratif dont le siège se trouve au Ghana, est un réseau panafricain et indépendant de recherches. La coordination régionale de plus de 35 partenaires nationaux est assurée par le Ghana Center for Democratic Development (CDD-Ghana), l'Institute for Justice and Reconciliation (IJR) en Afrique du Sud, et l'Institute for Development Studies (IDS) de l'University of Nairobi au Kenya. Michigan State University (MSU) et University of Cape Town (UCT) apportent un appui technique au réseau.

Afrobarometer bénéficie du soutien financier de la Suède à travers l'Agence Suédoise de Coopération pour le Développement International, de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) à travers l'Institut Américain pour la Paix, de la Fondation Mo Ibrahim, des Open Society Foundations – Africa, de Luminata, de la Fondation William et Flora Hewlett, de la Fondation Bill & Melinda Gates, de la Fondation Mastercard, de la Fondation David et Lucile Packard, de la Commission de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale, du Ministère des Affaires Etrangères de la Finlande, de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas en Ouganda, de l'Ambassade de la Suède au Zimbabwe, du Centre Mondial du Pluralisme et de GIZ.

Les dons permettent à Afrobarometer de donner une voix aux citoyens africains. Veuillez penser à faire une contribution (à www.afrobarometer.org) ou contacter Felix Biga (felixbiga@afrobarometer.org) ou Runyararo Munetsi (runyararo@afrobarometer.org) pour discuter d'un éventuel financement institutionnel.

Suivez nos publications sur #VoicesAfrica.



Dépêche d'Afrobarometer No. 771 | 22 février 2024